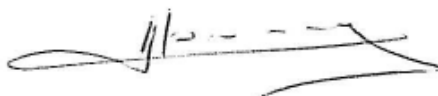


Nous tenons à votre disposition au siège de l'Association, copie des documents suivants :

- Comptes de l'Association,
- Convention de financement spécifique du 24 juillet 2007 entre le MEDEF, l'UESL et l'ASSOCIATION ENTREPRISES ET LOGEMENT ainsi que son avenant n° 1 du 21 novembre 2007,
- Courrier du MEDEF à l'ASSOCIATION ENTREPRISES ET LOGEMENT du 2 octobre 2008 dénonçant la convention du 24 juillet 2007,
- Courrier de l'ASSOCIATION ENTREPRISES ET LOGEMENT au MEDEF du 22 octobre 2008,
- Convention de financement spécifique du 24 juillet 2007 entre la CGPME, l'UESL et l'ASSOCIATION ENTREPRISES ET LOGEMENT et son avenant n° 1 du 21 novembre 2007,
- Courrier de la CGPME en date du 20 octobre 2008 dénonçant la Convention du 24 juillet 2007.

Nous comptons sur votre présence et vous prions d'agréer, Cher Sociétaire, l'expression de notre considération distinguée.



Alain SIONNEAU
Président du Conseil d'administration